**10e réunion du groupe PPAM vendredi 23 avril 2021
par visio de 14h à 16h30**

**Participant.e.s :**Manon ALTOUNIAN (12)

Éric DARLEY (12)

Romain DEBORD (12)

Virginie DUHAMEL (34)

Marie-Laure LELEU (12)

Paola PONSICH (34)

Arnaud POREE (30)

Yannick RIOT (34)

Nerea NGFOK (Addear 12)

**Relevé de décisions :**

**Constitution du GIE** : discussion sur ce qu’il est nécessaire de déterminer pour constituer un GIE.

* **Sa dénomination sociale (son nom)**: **Nerea transmet au groupe un fichier pour faire des propositions qu’on soumettra au vote.**
* **Adresse de son siège social (adresse administrative)** : **pas discuté, à déterminer ultérieurement**
* **Son objet (ses missions)** : Thierry propose de ne pas conditionner les missions du GIE à la signature du contrat avec Herbes et Traditions, mais d’élargir : **validé par le groupe**
Propositions de missions à confier au GIE « outil commun dont les missions profitent à tous les membres individuellement » : représentation/promotion du groupe, prospective et négociation de contrats avec des acheteurs, mise en commun de moyens matériels/humains/financiers pour la formation/les échanges techniques entre producteurs.
* **Avec ou sans capital social** : Thierry propose avec un capital social même sur un petit montant pour formaliser l’engagement de ses membres : **à valider ultérieurement par le groupe**.
* **Les conditions d’adhésions de ses membres** : discussion autour d’une cotisation annuelle avec part fixe, à voir si besoin d’apporter des contributions supplémentaires pour payer des frais fixes (tenue d’une compta, compte bancaire, voire d’autres charges) membres : **à valider ultérieurement par le groupe**.
* **Les droits et obligations de ses membres :** les droits reviennent à bénéficier individuellement des services du GIE / les obligations pourraient être par exemple : adhérer avec un capital de départ, respecter les termes du contrat si engagement dans un contrat, se soumettre au règlement intérieur, garantir la participation à un nombre minimum de réunions…: **à valider ultérieurement par le groupe et à définir les conditions de sortie d’un membre**.
* **Les règles de prises de décision entre les membres** : **à définir ultérieurement, également dans un règlement intérieur**
* **Son représentant à l’égard des tiers (son président)** : a priori le président n’a pas plus de pouvoir de décision que les autres membres, il a juste une responsabilité en cas de décision qui engage le groupe sans son accord ou qui met le groupe en difficulté par exemple financière. Il vaut mieux que le président soit un membre du groupe. **Thierry va vérifier si possibilité de coprésidence ou nécessité d’un bureau.**
* **Ses membres** **(personnes physiques ou personnes morales)** : a priori il vaut mieux 1 adhérent = 1 voix qu’il soit personne physique ou morale, pour les GAEC il faudra un associé signataire **: à définir ultérieurement qui peut être membre (**agriculteur installé, porteur de projet, société ??).

**Financement France Agri Mer** **jusqu'à fin juin** : point sur le budget et dépenses de fin de projet (cf tableau de suivi) : augmentation du temps pour l’accompagnement de Nerea à 10 jours supplémentaires, indemnisation des déplacements des producteurs, affectation d’un budget pour les analyses de Yannick et Virginie, affectation du reste du budget pour payer la prestation de Thierry : **validé par le groupe.**

**Suites de la dynamique collective et de l'accompagnement** :

* **Perspectives de travail pour fin 2021-2022** :
	+ **Volet « échanges techniques »** : prévoir formation distillation par le CRIEPPAM à l’automne avec les alambics d’Eric + 2-3 interventions de Pierre-Yves Matonnet. **Arnaud envoie son contact à Nerea pour voir tarif de prestation.**
	+ **Volet « commercialisation » :** prévoir des déplacements si rencontres d’acheteur, financement pour Thierry pour la rédaction d’un contrat type, un budget d’analyses (besoins remontés par Arnaud (2 analyses chromato), Paola (2 analyses chromato)).
* **Possibilités de financements France Agri Mer / DRAAF Occitanie (émergence GIEE)** : Nerea fait les 2 demandes avec un portage par le GIE (**attention au timing !! il faut un SIRET avant le 27 mai !!**). Si accord de financement, le groupe valide de faire un contrat salarié max 5 jours/mois pour poursuivre l’accompagnement.

**Retour d'Arnaud d'Herbes et Traditions suite à la réunion de vendredi dernier** (cf mail) :

* **Manon travaille sur une trame de lettre de réponse** avec un début d’argumentation par rapport à l’exclusivité de l’image. Date limite d’envoi : 1ère semaine de mai.
* **Nerea envoie en attendant un mail de réponse avec le tableau synthèse des volumes d’HE** proposés par le groupe, avec une demande de réunion avec Anne la chargée d’achat pour discuter du potentiel de demande en HE dans les années à venir.

**Rétroplanning** :

**D’ici fin avril-début mai :**

* **Concernant la négociation du contrat avec H&T :**
	+ Manon rédige une lettre de réponse pour la négociation du contrat à H&T : à valider ensuite par le groupe
	+ Nerea envoie le tableau d’engagement à H&T et voit pour une réunion d’ici début mai avec Anne la chargée d’achat
* **Concernant la constitution du GIE :**
	+ Thierry va faire une proposition de rédaction de statuts d’un GIE au groupe
	+ Nerea envoie au groupe un fichier pour faire des propositions de nom
	+ Chacun réfléchit à son engagement dans le GIE et son positionnement sur les différents éléments nécessaires pour sa constitution.
* **Concernant les financements** :
	+ Nerea fait une demande d’avenant à France Agri Mer pour rerépartir le budget sur le financement actuel d’ici fin juin. Nerea envoie les fiches pour le défraiement des déplacements des producteurs (envoyer son RIB pour paiement par l’ADDEAR 12). Virginie/Yannick transmettent à Nerea les factures pour les analyses avant le 30 juin.
	+ Nerea déposer une nouvelle demande de financement à France Agri Mer pour fin 2021 – 2022 d’ici le 30 avril, puis une autre à la DRAAF Occitanie (émergence GIEE) avant le 27 mai.

**Nerea envoie un sondage pour caler une date de réunion avec le groupe la 1ère semaine de mai pour faire le point.**